



## **UNE SOLUTION DE LOGEMENT TEMPORAIRE POUR LES AGENTS DE L'ETAT EN DIFFICULTE SOCIALE OU EN SITUATION DE MOBILITE**

La SRIAS Nouvelle-Aquitaine a mis en place un dispositif coordonné permettant aux agents de l'État en fonction dans la région Nouvelle-Aquitaine d'avoir accès, sous certaines conditions, à des solutions de logement temporaire.

Elle concerne :

- les agents nouvellement affectés en région Nouvelle-Aquitaine à la suite d'une réussite à un concours ou d'une mutation professionnelle et en recherche de logement dans un délai contraint du fait de la date de leur prise de poste;
- les agents brutalement placés face à une situation sociale personnelle ou financière difficile (changement substantiel des conditions de vie du fonctionnaire ou de ses ayants droit, liée notamment à un handicap ou à une atteinte majeure à son état de santé, recomposition du foyer résultant de difficultés sociales séparation, violences, mesures de protection, etc).

Pour cela, le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine a passé des conventions avec les organismes suivants :

- MOBILOGIS, pour des résidences de logements temporaires situées à Limoges, Angoulême et Cognac ([www.mobilogis.fr](http://www.mobilogis.fr))
- Gîtes de France ([www.gites-de-france.com](http://www.gites-de-france.com)),
- CROUS de Limoges, pour des résidences étudiantes à Limoges, Brive, Tulle, Egletons et Guéret (logements vacants entre les mois de février et d'août – [crous-limoges.fr](http://crous-limoges.fr)),
- Appart'City ([www.apartcity.com](http://www.apartcity.com)),
- ADAGIO City aparthôtel ([adagio-city.com](http://adagio-city.com))

Le dossier de demande est accessible sur le site internet de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine :

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/nouvelle-aquitaine/Region-et-institutions/Organisation-administrative-de-la-region/Ressources-humaines-et-action-sociale/La-Section-Regionale-Interministerielle-d-Action-Sociale-SRIAS/>

Il devra être présenté accompagné d'un rapport d'un travailleur social permettant d'évaluer la situation familiale du demandeur.

**Contacts :** SRIAS Nouvelle-Aquitaine - SGAR Nouvelle-Aquitaine -  
4 esplanade Charles de Gaulle 33077 BORDEAUX Cedex  
06 79 08 54 82 – [srias33@hotmail.fr](mailto:srias33@hotmail.fr)

Assistante de la SRIAS : Fanny MOROTE  
05 57 95 02 97 – [fanny.morote@nouvelle-aquitaine.gouv.fr](mailto:fanny.morote@nouvelle-aquitaine.gouv.fr)

Conseillère à l'action sociale et à l'environnement professionnel : Sabine MAINGRAUD  
05 57 95 02 95 – [sabine.maingraud@nouvelle-aquitaine.gouv.fr](mailto:sabine.maingraud@nouvelle-aquitaine.gouv.fr)